

ÊTRE MARIN PÊCHEUR

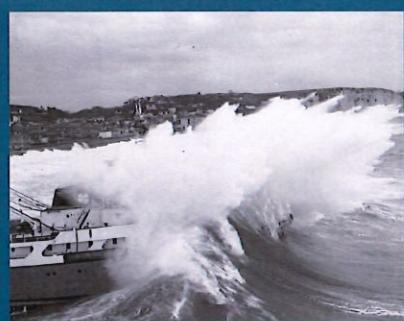
**« Il y a trois sortes de personnes : les vivants,
les morts et ceux qui vont en mer »**

Aristote (384 – 322 av JC).

*« Dans une mer sans fond, par une nuit sans lune,
Sous l'aveugle océan à jamais enfouis !
Combien de patrons morts avec leurs équipages ! »*
Oceano Nox, Victor Hugo (1840)

*« Quand on a vu derrière soi son armateur, tout son
bureau, le capitaine du port, la douane, quand a vu sa
propre famille et toutes les familles des marins de sa
ville, et les fournisseurs de marine, et tous les estivants
des plages voisines, et les bonnes amies venir vous
accompagner sur les quais et jusque sur les môle
comme une houle en marche, et soulevée de murmures,
on a su brusquement, et pour toujours, ce qu'on vaut ».*
Racleurs d'océans, Anita Conti (1953)

De l'Antiquité à nos jours, la mer n'a cessé d'inspirer les écrivains, peintres et photographes, fascinés par le destin des marins, ces vaillants aventuriers qui défiaient à chaque instant les dangers d'un milieu grandiose et sauvage que nul ne parvint jamais à dompter. On peine encore aujourd'hui à imaginer le quotidien des pêcheurs dont le départ en mer n'offre jamais une garantie de retour. Certes, il y a des naufrages, certains n'auraient cependant jamais dû se produire. Ce fut le cas du chalutier SNEKKAR ARCTIC...



© Archives municipales de Fécamp - Fonds BERGOIN



© Archives municipales de Fécamp - Fonds DURAND CHECROU

RÉCIT D'UNE NUIT TRAGIQUE

Construit en 1984 à Dieppe aux chantiers ACM (Ateliers et Chantiers de la Manche) pour l'armement LEVEAU, le chalutier va connaître rapidement une fin tragique.

Ce chalutier fait partie d'une série de trois navires de la catégorie des surgélateurs, commande subventionnée par l'État pour relancer la pêche française. Son nom, « Snekkar Arctic », est inspiré d'un terme viking désignant un navire de guerre, faisant référence à l'épopée des vikings et l'histoire de la Normandie.

La fin de la Grande Pêche à la morue a sonné. Les équipages voguent vers d'autres mers à la recherche d'autres poissons et de nouveaux marchés. Celui du SNEKKAR ARCTIC part faire sa campagne de pêche en février 1986 au large des côtes écossaises, à la recherche de la lingue bleue, nommée également julienne.

DANS LA NUIT DU 21 FÉVRIER, le bateau se trouve à 500 kms à l'Ouest des côtes écossaises. Vers 1h du matin, le bateau est comme déséquilibré... **EN MOINS DE 15 MINUTES, IL CHAVIRE ET COULE...**

A proximité, plusieurs bateaux de pêche sont présents mais ces derniers ne se rendent compte de rien du fait de la nuit. C'est un membre du DOGGER BANK qui, voyant des lumières anormales à la surface de l'eau – des lampes équipant les combinaisons de survie que portaient les quelques marins, ayant pu, plus ou moins, les enfiler – viendra sauver 9 marins du SNEKKAR ARCTIC. Malheureusement, un des marins du DOGGER BANK trouva la mort lors de la manœuvre de sauvetage.

Outre l'immense douleur des familles, c'est la sidération et **L'INCOMPRÉHENSION GÉNÉRALE QUI DOMINENT**. Les conditions météorologiques étaient normales alors **COMMENT UN BATEAU FLAMBANT NEUF**, considéré comme l'un des fleurons de la pêche française, **A-T-IL PU COULER SI RAPIDEMENT ?**

**Le "Snekkar-Arctic" englouti
en quelques secondes**

Fécamp en état de choc

Lundi 24 février 1986



Le naufrage du "Snekkar-Arctic"

DES LARMES DE JOIE ET DE DESESPOIR...

Le retour bouleversant des rescapés

L'UN DES PLUS LONGS PROCÈS DE LA JUSTICE FRANÇAISE

Le bateau était récent, la mer calme et l'équipage expérimenté, sous le commandement du capitaine fécamois Claude Jouen. Pour en comprendre les causes, déterminantes pour identifier les responsables du naufrage, un long procès douloureux va opposer les familles regroupées au sein d'une association aux concepteurs, et bureau de contrôle du bateau.

Après plusieurs appels en cassation, de procédures au pénal puis au civil, la Première Chambre de la cour d'appel du **TRIBUNAL DE PARIS MET UN TERME À LA PROCÉDURE EN OCTOBRE 2008, SOIT 23 ANS APRÈS LE PREMIER DÉPÔT DE PLAINE**. Elle donne les conclusions suivantes.

Une grave avarie électrique entraîna la panne de toutes les pompes d'assèchement. Très vite, le bateau perdit son équilibre et l'eau s'engouffra par la trappe d'évacuation des déchets. Devant à l'origine mesurer 80 mètres, il fut réduit à 49 mètres, les normes canadiennes imposant un maximum de 50 mètres pour être autorisé à pêcher, sans que la partie usine ne soit modifiée. Le bureau d'études qui avait validé la conception du bateau et les affaires maritimes sont jugés coupables du drame. **LE CAPITAINE ET SON ÉQUIPAGE N'AVAIENT DONC COMMIS AUCUNE FAUTE** et se trouvèrent ainsi réhabilités par la justice, ouvrant des dédommages aux familles qui n'effaceront jamais leur chagrin mais rendront l'honneur à leurs chers marins disparus.

« La grande victoire pour nous, les familles, au-delà de l'argent, c'est que la justice a reconnu que les fautes venaient de la construction du bateau et de son équipement, confiait, la larme à l'œil, Bernard Malet. Cela réhabilite la mémoire de l'équipage ».

Bernard Malet, président de l'association des familles du Snekkar Arctic.



© Archives municipales de Fécamp - Fonds Jack DAUSSY

21 FÉVRIER, UN JOUR MAUDIT

Au XXe siècle, un jour se distingue à Fécamp par le malheur, celui du 21 février. En effet, trois naufrages à l'issue tragique ont eu lieu à cette date.

Tout d'abord en 1951, le **DUC DE NORMANDIE** coule au large de la Belgique lors d'une tempête.

23 DÉCÉDÉS, UN SEUL SURVIVANT

Puis, en 1970, le **JEAN GOUJY** sombre au large de l'Angleterre (Cornouailles).

14 DÉCÉDÉS, UN SEUL SURVIVANT débarqué quelques jours auparavant pour une blessure au bras

Enfin, en 1986, c'est au tour du **SNEKKAR ARCTIC** de sombrer au large de l'Ecosse. 16 membres de l'équipage, le technicien allemand de la firme BADEER et un marin du chalutier DOGGER BANK lors de la manœuvre de sauvetage, disparaissent...

18 DÉCÉDÉS DONT 9 FÉCAMPOIS, 9 SURVIVANTS
faisant 16 veuves et 34 orphelins.

Morts en mer :

CLAUDE JOUEN, capitaine 43 ans
WILLIAM MALET, second pont 29 ans
JOËL GUILLOU, chef mécanicien 40 ans
DOMINIQUE GESLOT, second mécanicien 35 ans
DIDIER LAVENU, graisseur 35 ans
MARC BRACHET, radio 28 ans
JEAN DUPONT, chef d'usine 48 ans
JEAN-PIERRE MORISSE, matelot 42 ans
BERNARD LECARPENTIER, matelot 43 ans
JEAN-LOUIS MENENDEZ, matelot 40 ans
CHRISTIAN CARET, matelot 25 ans
PIERRE SAVOYE, matelot 39 ans
ERIC DEFRESNE, matelot 21 ans
MARCEL CORDERON, matelot 47 ans
PHILIPPE CATEL, matelot 35 ans
JEAN-MARIE THUILLIER, matelot 22 ans
ROLF BERNSDORF, technicien allemand de la firme Baader 43 ans
XAVIER TRANIN, 33 ans, du Dogger Bank.

LES LIEUX DE COMMÉMORATION DE LA MÉMOIRE MARITIME

Ville intimement liée à la mer, Fécamp abrite 6 lieux forts de la mémoire maritime.



Située en haut de la falaise, la **CHAPELLE NOTRE-DAME DE SALUT** fut fondée au XI^e siècle par le père de Guillaume le Conquérant. Elle abrite de nombreux ex-voto et garde le souvenir des marins péris en mer.

© Ville de Fécamp

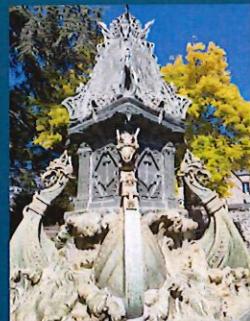
Puis, dominant le port, l'**ÉGLISE SAINT-ETIENNE** reconstruite au XVI^e siècle et agrandie à la fin du XIX^e siècle, est privilégiée à l'abbatiale par les gens de mer. Une chapelle intérieure est d'ailleurs dédiée aux « morts en mer ». La traditionnelle Saint-Pierre des marins, programmée chaque 1er dimanche de février, part de cet édifice pour une procession s'achevant par la bénédiction des bateaux.

Ensuite, un **CALVAIRE DES MARINS** est inauguré en 1900, au bord de la falaise, le premier d'une série suite à des destructions dues aux éboulements ou à des tempêtes.

En 1905, le **MONUMENT AUX MARINS PÉRIS EN MER** est érigé dans l'ancien cimetière, présentant des proues de drakkars surgissant de flots déchaînés, thème viking rappelant le choix du nom du Snekkar... La suppression de l'ancien cimetière dans les années 70 provoque son déplacement au Petit Parc.

Autre monument remarquable qui évoque pour la première fois le sort des femmes de marins, qu'elles soient mères, filles ou épouses, la **STATUE « L'ATTENTE »** est inaugurée en 1953 sur la digue-promenade.

Enfin, en 2018, un **MÉMORIAL** est construit aux abords de la chapelle Notre-Dame de Salut par la volonté de l'association des Terre-Neuvas afin de sauvegarder la mémoire des marins disparus en mer.



Monument aux marins péris en mer,
par Bigat et Langrand, Petit Parc (1905)



L'Attente, par Georges Thurot,
digue-promenade (1953)



Mémorial des Terre-Neuvas (2018)

L'ASSOCIATION DES TERRE-NEUVAS

L'Association a pour but de conserver l'Histoire et le Patrimoine des marins qui pratiquaient la Grande Pêche à Terre-Neuve.

En 1994, après le moratoire décrété par le Canada et l'interdiction de pêcher la morue dans ses eaux pour essayer de sauvegarder l'espèce, la totalité des chalutiers fécampois a été vendue. Toutes les activités maritimes et terrestres liées à la morue : sa pêche, sa transformation, la construction et réparation navales... ont disparu. Fécamp perdait son titre de « capitale des Terre-Neuvias ».

Sur une idée de Michel Desjardins et Charles Pontillon, avec une quinzaine d'anciens Terre-Neuvas, fondée en 1995 l'ASSOCIATION DES TERRE-NEUVAS afin de **CONSERVER L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE** de ces hommes courageux et fiers d'avoir participé pendant près d'un demi-millénaire à la pêche à Terre-Neuve.

Aujourd'hui encore, celle-ci, dans son devoir de mémoire, **FAIT VIVRE LE SOUVENIR DE CETTE ACTIVITÉ** et œuvre pour le regroupement convivial et l'entraide des familles de Terre-Neuvias.

